

01

R A P P O R T

OBJET : CONCLUSION AVEC L'ÉTAT DU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE METZ MÉTROPOLE

L'annonce par le gouvernement, le 24 juillet 2008, de la mise en œuvre du plan national de modernisation de la défense, a marqué un point de rupture dans l'histoire de Metz et de son activité militaire en laissant planer des conséquences dramatiques pour l'avenir de son essor économique et de son attractivité en tant que métropole régionale.

A ce jour, ce ne sont pas moins de 5078 emplois militaires et civils qui vont disparaître dans les trois années à venir, soit plus de 12 % des suppressions prévues sur le plan national.

Concrètement, les unités suivantes vont être dissoutes ou transférées :

- l'Etat Major de la Brigade de Renseignement et Groupement de Recueil de l'Information de Metz,
- le 2ème Régiment du Génie de Metz,
- la Direction Régionale du Service des Essences des Armées Nord Est de Metz,
- le 1er Régiment Médical de Châtel Saint Germain,
- le Centre d'Instruction Santé de l'Armée de Terre de Montigny-Lès-Metz,
- la Base Aérienne 128 de Frescaty à Augny, Marly et Moulins-Lès-Metz,

en occasionnant les pertes d'emplois militaires par commune suivantes :

Communes	Pertes subies
Metz	1162
Montigny-Lès-Metz	235
Châtel Saint Germain	1055
Augny, Marly, Moulins-Lès-Metz	2423
Woippy	203
TOTAL	5078

Nonobstant ces pertes sèches d'emplois militaires et civils, ces restructurations se traduiront aussi par une perte de population d'environ 12000 personnes dont plus de 3000 enfants scolarisés (soit 120 classes de 25 élèves).

Au-delà du seul impact démographique, les restructurations militaires auront aussi un impact économique et fiscal dont les quelques chiffres clés suivants permettront de mesurer l'ampleur :

- entre 120 et 140 millions d'euros de perte de pouvoir d'achat par an,
- 800 emplois de sous-traitants de l'armée mis en péril sans compter les pertes d'emplois liées aux baisses d'activité des entreprises travaillant en lien avec l'armée,
- 3,5 millions d'euros par an de pertes fiscales pour la Ville de Metz et 3 millions d'euros pour Metz Métropole.

Face à cette décision injuste et disproportionnée, l'heure n'était plus au désarroi mais à la mobilisation telle que l'a souhaité la Ville de Metz qui, dès le 28 juillet 2008, a réuni le Comité Stratégique pour la Redynamisation et le Développement de la Métropole de Metz. Réuni une seconde fois le 26 août, ce comité, composé de toutes les forces vives de la métropole (maires des communes touchées, partenaires socio-économiques), s'est prononcé sur un plan d'actions permettant de faire face aux conséquences de ces restructurations militaires.

La dynamique provoquée par cette mobilisation générale a permis d'obtenir, lors de l'entrevue des élus mosellans le 2 septembre 2008 avec le Président de la République, l'annonce d'une première série de mesures concrètes :

- délocalisation de 1500 emplois publics à Metz dont la création d'un pôle statistique,
- transfert en Moselle de deux régiments stationnés en Allemagne,
- cession des emprises militaires libérées à l'euro symbolique,
- prise en compte de projets universitaires dans le Plan Campus,
- soutien financier de 10 millions d'euros considéré comme un plancher.

Celles-ci ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal extraordinaire du 4 septembre 2008 qui a toutefois demandé qu'elles soient complétées par d'autres mesures indispensables dans le domaine de l'économie, de la recherche, de l'enseignement supérieur, du développement touristique et culturel, des infrastructures.

Plus de 4000 personnes ont répondu à l'appel lancé par le Conseil Municipal du 4 septembre 2008 en défilant aux côtés de tous les élus et acteurs socio-économique de la métropole messine et de la région lors de la manifestation du 6 septembre 2008 "Mobilisons nous pour l'avenir de Metz".

C'est avec ces ambitions et cette détermination collective que s'est réuni le 15 septembre 2008, le Comité de Redynamisation du Site de Metz qui a acté :

- la création d'un groupe technique de coordination composé des services de la ville de Metz, de Metz Métropole, de la Préfecture et d'un représentant du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de la Moselle,
- la constitution de quatre groupes de travail thématiques placés sous la responsabilité des vice-présidents de Metz Métropole chargés d'élaborer le programme d'actions du Contrat de Redynamisation du site de défense de Metz.

C'est le fruit d'une année de travail, de réflexions et de négociations serrées qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document de plus de 40 pages s'appuie sur un diagnostic et l'évaluation des conséquences des restructurations militaires sur le territoire de Metz Métropole avant de dégager une stratégie de compétitivité structurée à partir de 4 grandes ambitions :

1. Devenir un territoire relais entre la France et ses partenaires européens
2. Affirmer son ambition culturelle
3. Etre un incubateur d'innovation
4. Faire le pari de la croissance verte

Quatre axes stratégiques prioritaires de redynamisation économique ont été retenus :

1. l'accueil de nouveaux emplois publics sur l'agglomération,
2. une revitalisation économique s'appuyant sur l'accueil d'entreprises,
3. des équipements pour une nouvelle image de l'agglomération,
4. la préparation de la reconversion des sites militaires libérés

et trouveront leur concrétisation dans le programme d'accompagnement d'un montant de 36 millions d'euros (ci-annexé). Dans ce cadre, la participation financière de l'Etat au titre du CRSD portera notamment sur :

- l'aménagement des zones d'activités de Mercy et de Belle Fontaine,
- la création de l'Institut Lafayette, issu de l'Unité Mixte Internationale Georgia Tech-CNRS, dédié au développement des matériaux pour l'optoélectronique et la photonique, technologies à fort potentiel économique

- le développement du nouveau port de Metz, à travers la réalisation d'une grande plate-forme multimodale Lorraine fer/eau/route à Metz, Illange et Frouard
- la création d'un Palais des Congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre
- le réseau de transport Mettis,
- le fonctionnement du Centre Pompidou-Metz.

Enfin, il convient de rappeler que si la cession à l'euro symbolique des emprises militaires libérées est acquise, un problème important subsistera quant à la gestion dans le temps de cet important patrimoine foncier et c'est la raison pour laquelle la Ville de Metz a demandé à l'Etat d'examiner la possibilité de créer un Etablissement Public d'Aménagement appuyé sur une Opération d'Intérêt National dans le cadre du CRSD.

Grâce à l'opiniâtreté et à la détermination de la Ville de Metz, la finalisation de ce Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz Métropole aura été marquée par la deuxième visite du Président de la République, le 15 octobre dernier, à l'Hôtel de Ville et par les annonces qu'il a faites dont la venue d'un régiment.

Il est, par conséquent, proposé au Conseil Municipal de bien vouloir avaliser le projet de Contrat de Redynamisation du Site de Metz Métropole joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document.

D'où la motion suivante :

M O T I O N

OBJET : CONCLUSION AVEC L'ÉTAT DU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE METZ MÉTROPOLE

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economique entendue

Vu la circulaire n° 5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu la délibération du Conseil Municipal extraordinaire du 4 septembre 2008,

Considérant que dans le cadre des restructurations militaires annoncées par le Gouvernement le 24 juillet 2008, la Ville de Metz et Metz Métropole vont perdre, dans les trois années à venir, plus de 5000 emplois militaires et civils engendrant des conséquences particulièrement négative en terme de croissance démographique et économique et des pertes de recettes fiscales de plusieurs millions d'euros pour les collectivités territoriales,

Considérant que parmi les mesures d'accompagnement territorial du redéploiement des armées prévues par la circulaire précitée, figure la conclusion entre l'Etat et les collectivités territoriales d'un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD),

Considérant que le projet de CRSD soumis à l'approbation du Conseil Municipal a été négocié sur la base des propositions du Comité Stratégique pour la Redynamisation et le Développement de la Métropole de Metz initié par la Ville de Metz le 28 juillet 2008 et les mesures annoncées par le Président de la République lors de son entrevue avec les élus mosellans le 2 septembre 2008 et ses visites des 8 et 15 octobre 2009,

Accepte les termes du projet de CRSD et de son programme d'accompagnement d'un montant de 36 millions d'euros (joints en annexe) traduisant les mesures et financements déployés par l'Etat pour la mise en œuvre dudit contrat,

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent document et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dernier,

Ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes.

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle